

Définir « les Français », une question de race ? Analyse des formes de racisation dans les débats parlementaires sur la nationalité et l'immigration (1981-2012)

*Defining “the French”: a racial issue? Analyzing the forms of racialization in
parliamentary debates about citizenship and immigration (1981-2012)*

*¿Definir al Francés como raza? Análisis de las formas de raciación en los
debates parlamentarios sobre la nacionalidad y la inmigración (1981-2012)*

Yumiko Tahata



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/mots/23050>

DOI : 10.4000/mots.23050

ISSN : 1960-6001

Éditeur

ENS Éditions

Édition imprimée

Date de publication : 20 mars 2018

Pagination : 39-54

ISSN : 0243-6450

Référence électronique

Yumiko Tahata, « Définir « les Français », une question de race ? Analyse des formes de racisation dans les débats parlementaires sur la nationalité et l'immigration (1981-2012) », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 116 | 2018, mis en ligne le 23 février 2020, consulté le 21 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/mots/23050> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/mots.23050>

© ENS Éditions

Définir « les Français », une question de race ? Analyse des formes de racisation dans les débats parlementaires sur la nationalité et l'immigration (1981-2012)

Cet article a pour objet la référence à la race comme critère de la distinction entre Français et étrangers ou entre différentes « catégories » de Français, et son activation comme concept dans les débats politiques sur l'immigration et la nationalité. Comme l'a bien relevé Magali Bessone, la race est un concept mobile dont le référent est un groupe fluctuant (Bessone, 2013, p. 113). Il s'agira d'examiner son opérativité à travers les usages du mot, mais aussi des différentes formes discursives que prend la désignation de groupes présentés comme porteurs de différences irréductibles et essentialisées, situés de part et d'autre d'une frontière d'appartenance nationale.

Il convient de clarifier au préalable quelques points importants sur les définitions et les extensions des concepts de *race* et de *racisme*. Premièrement, cet article prend en compte deux définitions qui divergent en termes de critères de différenciation : un racisme naturaliste ou classique qui se fonde sur les différences somato-biologiques, et un racisme qualifié de « racisme sans race », de « racisme culturel », de « racisme différentialiste », ou de « néoracisme » (Balibar, Wallerstein, 1997 [1988]; Taguieff, 1986), qui procède d'« une catégorisation formellement ethnique ou culturelle plutôt que biologique » (De Rudder, 2000, p. 116). L'analyse tiendra compte de ces deux formes de racisation en laissant ouverte la possibilité de voir comment elles apparaissent ou non dans le discours.

Deuxièmement, j'appréhende plus globalement la racisation comme un processus qui se base sur des rapports sociaux inégaux entre majoritaire et minoritaire (Guillaumin, 2002 [1972]). Dans cette perspective, le majoritaire est considéré comme le référent général et universel, celui qui ne diffère de rien (Poiret, 2011). Le minoritaire est, lui, construit par la spécificité de ses traits qui sont jugés différents par rapport à cette référence majoritaire. Par exemple, une catégorie comme « l'immigré » peut être considérée comme « une

sous-catégorie spécifiée par une certaine propriété [...] dont on peut mesurer la distance par rapport au centre prototypique¹ [...] de la catégorie globale des Français» (Streiff-Fénart, 2006, p. 852). Cette compréhension de la racisation attire l'attention sur les rapports de pouvoir générateurs de la pensée raciale, pour laquelle une autodéfinition de ce qu'est « être Français » peut rester tacite. Les études sur la racisation des rapports sociaux qui fournissent des contributions importantes dans le champ des recherches sur le racisme et les discriminations (Falquet, Lada, Rabaud, 2006 ; Fassin, 2010 ; Poiret, 2011) traitent davantage des catégories minoritaires. Pourtant, si la racisation est un processus de différenciation, d'altérisation radicalisée et de hiérarchisation qui construit des catégories minoritaires, il est nécessaire de s'intéresser aux discours par lesquels ceux qui les différencient et les altérisent se catégorisent eux-mêmes, ce qui, pour la présente étude, amène à s'intéresser à la définition de ce que recouvre « Français ». Le « Français » fait référence ici à une position majoritaire qui peut s'actualiser de façon variable selon les contextes.

Corpus et méthodologie

La présente étude mobilise comme corpus les débats parlementaires sur l'immigration et sur la nationalité, des thèmes cruciaux pour observer les enjeux de position de frontière entre Nous et Eux (Doty, 1996 ; Hajjat, 2012 ; van der Valk, 2003 ; van Dijk, 2000). Le choix de débats parlementaires peut paraître discutable compte tenu de l'affaiblissement de la fonction décisionnelle du parlement dans la V^e République (Milet, 2010). Toutefois, l'Assemblée parlementaire constitue un espace où s'affrontent des discours très souvent antagoniques ou polémiques, connectés à un réseau de discours hors de l'hémicycle (journalistes, associations, acteurs politiques) qu'ils influencent en même temps qu'ils sont conditionnés par ces derniers. En effet, comme le souligne Marc Abélès, dans le système démocratique représentatif, « il n'y a pas [...] de discussion parlementaire pure, déconnectée de l'environnement sociétal. [...] Le lieu du politique se caractérise par une donnée irréductible : on y discute entre soi tout en s'adressant à des tiers » (Abélès, 2000, p. 252). Les débats parlementaires constituent donc un corpus pertinent pour observer les définitions possibles du « Français » qui peuvent être partagées ou confrontées dans la société à un moment donné.

Le corpus mobilisé contient les débats à l'Assemblée nationale relatifs à l'ensemble des lois promulguées² entre 1981 et 2012 portant sur la natio-

1. Le concept de prototype est développé dans le domaine de la psychologie cognitive. En proposant de considérer une catégorie comme une structure graduelle composée de membres prototypiques – le « membre le plus central » – et non prototypiques, la théorie permet de saisir une complexité à l'intérieur d'une catégorie en prenant en compte le degré d'appartenance des membres.
2. On trouvera en annexe la liste de ces lois avec les dates auxquelles elles ont été votées.

nalité et sur l'immigration, et un débat sur l'identité nationale en 2009. Au total, 17 débats ont été retenus. Les textes correspondants ont été recueillis en dépouillant les comptes rendus intégraux³ publiés dans le *Journal officiel de la République française*. Les parties concernant l'exception d'irrecevabilité, la question préalable, la discussion générale et l'explication de vote de chaque débat ont été incluses. Dans le corpus, on compte au total 1743 371 occurrences de mots.

Afin de saisir l'évolution diachronique, le corpus a été subdivisé en sous-corpus correspondant chacun à une législature. Ils ont ensuite été regroupés en trois périodes : première période entre 1981 et 1993 (de la septième à la neuvième législature) ; deuxième période entre 1993 et 2002 (les dixième et onzième législatures) ; troisième période entre 2002 et 2012 (les douzième et treizième législatures). Ce découpage en trois périodes part de l'hypothèse selon laquelle l'évolution éventuelle de la conceptualisation du « Français » coïncide avec les changements globaux et contextuels en matière de politiques sur l'immigration et sur la nationalité. Pour l'ensemble de la période traitée, j'ai retenu deux tournants, l'un autour des années 1990, et l'autre à partir de 2002. Ce découpage permet également une division équilibrée du corpus en trois périodes d'une dizaine d'années chacune. Durant la première période, on observe la construction de la question migratoire comme problème public marquée par l'oscillation entre des mesures prises par la gauche favorables à l'insertion des immigrés et des dispositions restrictives prises par la droite, qui est de plus en plus exposée à la concurrence de l'extrême droite. La deuxième période présente plusieurs évolutions : le durcissement de l'orientation législative en matière d'immigration (« immigration zéro ») par rapport aux mesures mises en place par la gauche à partir de 1981⁴ ; la prise en compte de l'enjeu de l'intégration⁵ avec la mise en place du Haut Conseil à l'intégration en 1989 ; la lutte contre les discriminations avec, entre autres, la création des Commissions départementales d'accès à la citoyenneté (CODAC) et l'organisation des « Assises de la citoyenneté et de la lutte contre les discriminations » (Lochak, 2006) ; et l'introduction du thème de la défense de l'identité nationale à travers la réforme restrictive du Code de la nationalité (Gastaut, 2000). La troisième période est inaugurée par le choc électoral que constitue l'accès de Jean-Marie Le Pen au second tour des élections présidentielles de 2002. Elle se caractérise par l'introduction d'une nouvelle logique managériale du contrôle de l'immigration (« immigration choisie »), par l'institutionnalisation de l'intégration

3. Le *Journal officiel de la République française* contient la transcription intégrale des prises de paroles et des débats.
4. On peut évoquer, entre autres, la loi 84-622 sur le titre unique de séjour et de travail, votée à l'unanimité en 1984.
5. C'est « l'affaire du foulard » de Creil en 1989 qui amorce cette façon d'envisager la question de l'immigration sous l'angle de la laïcité (Lochak, 2006).

comme une condition pour un séjour durable avec la mise en place du Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) en 2003 (Lochak, 2006), et plus tard par la montée en puissance des thèmes de l'immigration et de l'identité nationale comme enjeux politiques centraux⁶ (Noiriel, 2007).

Les trois sous-corpus ont été soumis à l'analyse thématique de contenu effectuée à l'aide du logiciel Hyperbase⁷. Les extraits contenant les mots *français* ou *identité*⁸ ont été identifiés d'abord par la fonction « contexte » d'Hyperbase. Parmi ces extraits, deux types de passages ont été ensuite sélectionnés : les passages définitoires du « Français » identifiés par leur forme discursive (*être Français, c'est; les Français sont; l'identité française est, etc.*) ; les passages qui évoquent de façon affirmative ou négative la distinction entre « Français » et « Autres ». Dans ces passages sélectionnés, les mots utilisés pour dénommer l'altérité ont été relevés.

Ensuite, avec la fonction « environnement thématique » d'Hyperbase, j'ai établi les listes des mots cooccurrents avec les mots *français* ou *identité*. Parmi les mots figurant dans ces listes, en me référant également aux extraits sélectionnés, j'ai établi une liste de mots utilisés pour mentionner des caractéristiques du « Français »⁹. Les fréquences de chaque mot dans chaque sous-corpus correspondant à l'une des trois périodes définies plus haut ont été ensuite calculées.

La transition du « Français » majoritaire au « Français » autocatégorisé

Le premier constat est celui d'une rupture entre la première période et les deux périodes suivantes, qui se manifeste par un décalage dans la propension à définir ce qu'est le fait d'« être Français ».

Les particularités du sous-corpus de la première période sont, d'une part, un faible effort pour définir le « Français », et d'autre part, l'opposition indiscutable, comme allant de soi, entre le « Français » et l'« Autre » (qu'il soit « l'immigré » ou « l'étranger », les deux étant confondus dans les usages). Ces deux

6. Promue par la droite au pouvoir, notamment par Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur puis président de la République, la mise en relation de ces deux thèmes, initialement développée par le Front national, se traduit par la mise en place du ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale en 2007.
7. Hyperbase est un logiciel logométrique conçu et développé par Étienne Brunet à l'UMR 6939 « Base, Corpus, Langage » (CNRS et université Nice-Sophia-Antipolis). Pour cet article, c'est la version 10.0 qui a été utilisée.
8. Notons que le « Français » peut être défini sans forcément employer les mots *français* ou *identité*. Cependant, on peut estimer que les extraits sélectionnés contiennent la plupart des passages définitoires.
9. Les mots retenus sont les suivants : *culture(s), histoire, tradition, héritage, chrétienne, valeur(s), laïcité, égalité*.

constats concernent l'ensemble des partis politiques. À partir de la deuxième période, l'effort pour définir le « Français » devient de plus en plus explicite, et la distinction nette entre le « Français » et l'« immigré » ou l'« étranger » s'estompe.

Période	Nombre d'orateurs différents recensés
Première période (1981-1993)	1
Deuxième période (1993-2002)	23
Troisième période (2002-2012)	20

Tableau 1. Nombre d'orateurs différents proposant une définition explicite du « Français » dans les listes de passages contenant les mots *français* et *identité* par période.

La lecture des extraits contenant les mots *français* et *identité* sans définition explicite du « Français » montre une forte présence des distinctions tranchées entre Français et immigrés ou étrangers dans le sous-corpus de la première période, mais sans spécification de leurs caractéristiques.

Cette tâche [...] intéresse également chaque Français et chaque immigré, qui doivent apprendre à se connaître et à se respecter. (Paul Mercieca, PCF [Parti communiste français], 3¹⁰)

Là où vivent de nombreux immigrés, les Français ont tendance à partir ou ne veulent pas venir habiter. (Charles Ehrmann, UDF [Union pour la démocratie française], 4)

Période	Distinction entre Français et étranger	Distinction entre Français et immigré	Total
Première période (1981-1993)	59	42	101
Deuxième période (1993-2002)	14	20	34
Troisième période (2002-2012)	8	7	15

Tableau 2. Nombre d'extraits contenant une opposition binaire Français – étranger/immigré dans les listes de passages contenant les mots *français* et *identité* par période.

Ces deux tendances montrent que, dans la première période, ce qu'est un Français va de soi et ne demande pas à être explicité. L'immigré reste, avant tout et encore, défini par sa position d'étranger au Nous français sans que les caractères distinctifs de ce Nous soient explicitement mentionnés.

10. Le chiffre après chaque citation correspond à la numérotation des débats en annexe.

Contrairement à cette première période, l'apparition récurrente de définitions explicites du « Français » suggère que, pour les périodes qui suivent, le « Français » se détache d'une position majoritaire (au sens de Colette Guilloumin) fondée sur la normalité du Nous. L'accent est davantage mis sur la distance, voire sur l'incompatibilité entre les particularités des Autres et les particularités du Nous français.

Ce glissement peut être appréhendé comme résultant en partie de la prise de conscience de la « différence » et de la « diversité » au sein même de la catégorie nationale « français ». Celle-ci ne peut plus s'opposer purement et simplement à la catégorie « immigré », car une partie de la population ainsi désignée est autochtone et juridiquement française. Désormais, la racisation opère à l'intérieur même de la catégorie du Français au sens juridique. L'altérisation de certaines populations françaises – ce que Didier Fassin (2010) nomme « l'altérité nationale » – s'effectue à travers la précision de caractéristiques du Français prototypique¹¹.

Racisme « classique » et racisme « sans race » culturel et civique : un changement de ciblage des supports d'essentialisation

Le second constat concerne le contenu même des formes de racisation. On peut tout d'abord relever, tout au long des trois périodes traitées, que la racisation en tant que processus de différenciation radicalisée et d'altérisation est opérée essentiellement par la droite et par l'extrême droite, la gauche mobilisant ces thèmes de façon réactive et oppositionnelle. On peut aussi observer la variabilité des traits mobilisés pour différencier Nous et Eux selon les périodes.

Définition et distinction raciale « classique »

D'emblée, il convient de préciser que, par rapport aux autres critères de définition et de différenciation, les caractéristiques raciales somato-biologiques sont faiblement mobilisées. Même si l'on identifie quelques extraits tout au long des trois périodes traitées, ce mode de définition n'est employé que de manière timide, comme le montre dans l'ensemble du corpus la faible fréquence d'emploi des mots *coloré*, *couleur*, *race*, *races*, *blanc*, *blanche*, *noir*, *génétique*, *biologique* appartenant à la racisation « classique ». Les mots *race* et *races* n'apparaissent que 49 fois dans l'ensemble du corpus. Comme le montre la figure 1, le déficit et l'excédent relatifs selon les périodes ne sont pas significatifs.

11. Sur ce point, l'apparition de l'expression « Français de souche » à partir de la deuxième période témoigne particulièrement du souci de distinguer le Français prototypique d'autres Français non prototypiques.

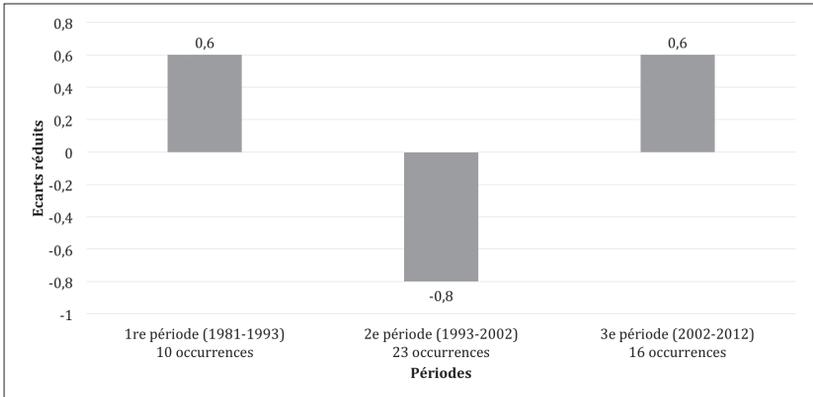


Figure 1. Fréquence relative¹² des mots *race* et *races* selon les périodes.

Cette réticence globale à la définition raciale classique du « Français » s'explique en partie par l'impératif d'éviter une accusation de racisme. La condamnation du racisme est unanime tout au long des périodes. En effet, le mot *racisme* est fortement corrélé aux mots *lutte*, *contre* ou *combattre*¹³.

L'examen de la liste des extraits contenant les mots *français* et *identité* a confirmé la faible attestation de la définition explicite du Français par les critères raciaux « classiques » tout au long des périodes : un seul extrait dans le sous-corpus de la première période, trois dans le sous-corpus de la deuxième période, et aucun dans le sous-corpus de la troisième période.

Dans le sous-corpus de la première période (1981-1993), le discours hostile aux immigrés et aux étrangers est tenu notamment par les députés du Front national¹⁴ avec le slogan de l'époque « Français d'abord ». Néanmoins, dans leurs discours, les critères raciaux sont mobilisés de manière subtile. Les extraits ci-dessous sous-entendent le caractère racial du Français, à travers l'expression « le racisme anti-français », mais il reste implicite¹⁵ : « Nous n'avons aucune leçon à recevoir dans ce domaine, car le seul racisme qui existe aujourd'hui, c'est le racisme anti-français » (Jean-Pierre Stirbois, FN [Front

12. La fréquence relative est calculée ici en tenant compte de l'écart observé entre la fréquence réelle d'un mot dans un sous-corpus et la fréquence théorique attendue en fonction de la proportion du sous-corpus en employant la formule de l'écart réduit. L'écart supérieur à 2 en valeur absolue est considéré comme significatif (Brunet, 2006).

13. Dans le sous-corpus de la première période, *lutte* apparaît en 5^e position dans la liste de mots corrélés avec le mot *racisme*. Pour le sous-corpus de la deuxième période, *combattre* occupe la 4^e position, et dans celui de la troisième période, *contre* se trouve en 5^e position de la même liste.

14. Lors de la 8^e législature (1986-1988), les députés du Front national occupent 35 sièges à l'Assemblée nationale.

15. De plus, l'un de ces mêmes orateurs relativise ces allusions au caractère racial du « Français » : « Il [le Front national] entend marquer son attachement prioritaire aux Français quelles que soient leur race, leur confession, leur origine sociale » (Jean-François Jalkh, FN, 4).

national], 4). En effet, pour les députés du Front national, le refus de l'étiquette « raciste » est flagrant :

Il n'est pas acceptable que ceux qui font aujourd'hui au Front national le procès du racisme [la gauche], parce que notre mouvement entend permettre en toute légalité à nos compatriotes de conserver une priorité dans leur propre pays, soient ceux-là mêmes qui, hier, encourageaient les nationalistes maghrébins et africains à chasser les Européens au moyen d'un terrorisme aveugle. (Jean-François Jalkh, FN, 4)

En parallèle du discours du Front national, les discours qui manifestent la posture antiraciste ne mettent pas en cause la distinction raciale en soi. Plusieurs orateurs de droite reprennent sans critiques la différence raciale entre le Français et les Autres. La gauche, quant à elle, au lieu de réfuter la distinction raciale, parle plutôt d'acceptation des personnes au-delà de leur couleur de peau. La lutte contre le racisme à cette période consiste à dénoncer les traitements défavorables en fonction des supposées races.

Enfin, la troisième exigence concerne chacun d'entre nous, tous les citoyens français dans leurs relations avec les immigrés. Notre comportement doit être empreint du respect des personnes qui ne sont ni de la même race, ni de la même couleur, ni de la même culture. (Jean Briane, UDF, 3)

La deuxième période (1993-2002) représente une transition. D'un côté, j'ai recensé une définition raciale explicite du Français attirant des applaudissements des députés de droite.

En tenant ce propos, je ne me sens ni raciste, ni extrémiste, mais simplement fidèle à la pensée du général de Gaulle [...] en mars 1959 : « C'est très bien qu'il y ait des Français jaunes, des Français noirs, des Français bruns – ils montrent que la France est ouverte à toutes les races et qu'elle a une vocation universelle – mais à condition qu'ils restent une petite minorité. Nous sommes quand même et avant tout un peuple européen de race blanche, de culture grecque et latine et de religion chrétienne. » (Suzanne Sauvaigo, RPR [Rassemblement pour la République], 10)

D'un autre côté, la distinction raciale « classique » et la définition du Français par la race commencent à être explicitement réfutées.

[...] [Les] références à l'inégalité des races et le rêve d'une France ethnique, si contraire à l'âme même de notre nation ! (Jean-Louis Debré, ministre de l'Intérieur, RPR, 10)

La nation à la française n'est pas une réalité biologique ou ethnique. La nation est construite, à la fois à partir d'un héritage et du partage d'un idéal. (François Bayrou, UDF, 11)

Dans la troisième période (2002-2012), la définition raciale « classique » (somato-biologique) du Français est non seulement absente, mais explicitement écartée. Plusieurs extraits expriment la négation d'une définition du Français par les critères raciaux, cette réfutation étant généralisée dans l'ensemble des groupes politiques.

Être Français, ce n'est pas une question de race ni de religion : c'est la volonté de vivre ensemble. (George Pau-Langevin, PS [Parti socialiste], 16)

Être Français, ce n'est pas être blanc ou noir, musulman ou catholique. (Éric Ciotti, UMP [Union pour un mouvement populaire], 15)

Deux formes de racisme sans race

Au cours de la première période (1981-1993), on observe, outre la différence raciale somato-biologique, de plus en plus contestée, l'essentialisation de différences culturelles entre Nous français et Eux. Les Autres sont construits par une attribution de différences irréductibles, c'est-à-dire conçues comme les définissant dans leur essence. Ce discours sur la « distance culturelle » témoigne de l'apparition d'une forme de racisme « sans race » qui se manifeste dans les discours de droite et d'extrême droite.

Or nous assistons sur notre sol national au choc de deux cultures fondamentalement différentes. L'Islam qui représente déjà la deuxième religion en France s'oppose à toute assimilation et menace notre propre identité, notre civilisation occidentale chrétienne. L'immigration menace l'identité française. (Jean-Pierre Stirbois, FN, 4)

Si cette mention des caractères spécifiques du « Français » reste encore rare à cette époque et mobilisée principalement par l'extrême droite, les Autres peuvent être nommés, et leurs traits peuvent être spécifiés. Les cibles principales sont les « Maghrébins ». Le mot *musulman* est également présent, mais comme le montre la figure 2, à cette période, parmi les deux nominations particulières des Autres, c'est le mot *maghrébin* et ses dérivés qui priment sur le mot *musulman* et ses dérivés.

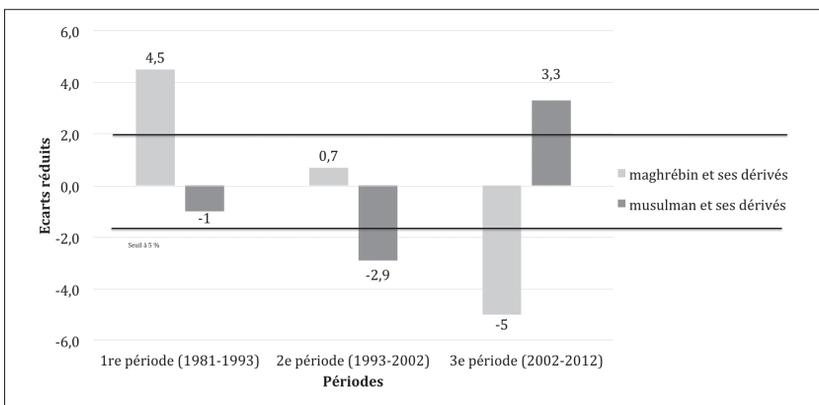


Figure 2. Fréquence relative du mot *maghrébin* et de ses dérivés, et du mot *musulman* et de ses dérivés par période.

Mais c'est quoi la société multiculturelle ? [...] Elle suppose que l'on laisse s'installer en France des communautés étrangères avec leurs propres modes de vie. Elle est aux antipodes de l'unité française et de l'humanisme français. [...] Car je pose ces questions : va-t-on appliquer le Coran aux délinquants et couper la main aux voleurs musulmans ? [...] Va-t-on légaliser l'excision des petites filles et la faire rembourser par la Sécurité sociale sous prétexte que c'est une coutume traditionnelle dans certains pays africains ? Va-t-on supprimer la mixité dans les écoles pour faire plaisir aux imams ? Va-t-on légaliser les jeux de hasard et d'argent des Chinois ? (Jean-Pierre Stirbois, FN, 4)

Nous avons des classes qui comptent 60 % d'étrangers, surtout maghrébins ; l'une d'elles en comprend même 80 %. Avec un tel pourcentage, il est impossible à un jeune Français de suivre des études normales. (Charles Ehrmann, UDF, 4)

Dans ces discours, les Autres – nommés *immigré*, *étranger*, *maghrébin* ou *musulman* – sont différenciés radicalement du Nous français par l'attribution de caractéristiques essentialisées (le fondamentalisme islamique, les mutilations génitales, les jeux d'argent) qui laissent deviner *a contrario*, même s'ils ne sont pas explicitement mentionnés, des traits culturels ou civilisationnels propres aux Français.

Au cours de la deuxième période (1993-2002), cette forme de racisation s'appuyant sur des critères culturels reste répandue au sein de la droite et de l'extrême droite. La contestation de ce discours de la part de la gauche souligne le brassage de la population et la diversité de la culture française. Elle rappelle également la définition civique et républicaine du Français.

Un quart des Français au moins a un parent ou un grand-parent d'origine étrangère. (André Gerin, PCF, 10)

L'héritage républicain, avec son message d'universalité, de liberté, d'égalité et de fraternité, nous donne les armes pour faire face. Or trop nombreux sont ceux qui doutent de la valeur de nos traditions, de la force du contrat social qui nous lie, nous citoyens français. (Julien Dray, PS, 10)

Cependant, par rapport à la période précédente, on observe deux évolutions. Premièrement, les mentions des caractères culturels ou civilisationnels concrets, déjà présentes dans le sous-corpus de la première période, deviennent plus nombreuses et plus précises. Alors que dans la première période ces traits sont présentés comme des évidences, dans la suivante ils deviennent plus souvent l'objet d'affirmations.

Une autre évolution marquante concerne les désignations utilisées pour décrire le clivage entre Nous et Eux, l'opposition étant désormais décrite principalement par les termes d'appartenance religieuse – chrétien ou musulman :

L'identité française [...] repose essentiellement sur les valeurs judéo-chrétiennes. (Pierre Bernard, divers droite, 10)

[...] il s'agit d'une immigration musulmane, de culture islamique, peu compatible avec la démocratie, la laïcité et la culture chrétienne. (Jean-Marie Le Chevallier, FN, 11)

Même si les orateurs ne mentionnent pas directement les particularités de la culture française, les traits du Nous sont indirectement précisés à travers la comparaison des populations « proches » et « différentes » :

Hier essentiellement d'origine européenne et chrétienne, cette population étrangère implantée sur notre sol est aujourd'hui, en très grande majorité, issue d'Afrique noire ou du Maghreb, ainsi que musulmane. Et elle connaît – pourquoi le nier ? – des difficultés d'intégration dues [...] souvent à une absence totale de volonté de s'intégrer à nos modes de vie ou à nos valeurs fondamentales. Ces difficultés sont liées également à la méfiance croissante des Français face à une population dont les règles de vie leur échappent quelquefois parce qu'elles sont quelque peu éloignées des nôtres. (Jacques Peyrat, RPR, 11)

Au cours de la troisième période (2002-2012), on peut observer en parallèle de la racisation « culturelle » fondée sur des traits substantiels (l'origine, la tradition culturelle, la religion) une mobilisation de nouveaux critères de différenciation : les valeurs – liberté, égalité, fraternité et laïcité – qui font référence à la République française. Si la République et ses valeurs étaient invoquées par la gauche dans la deuxième période pour souligner le caractère inclusif de la nation française, durant la troisième période, elles sont mobilisées par la droite pour différencier le Nous français et ses Autres.

La gauche, toujours en mettant en avant la diversité des Français, abandonne largement l'opération définitoire du « Français », en dénonçant la définition fermée et figée que la droite donne de l'identité nationale.

Dans l'espace de liberté qui est le nôtre, espace délimité par le respect de l'intégrité et la liberté de chacun, toutes ces affiliations et ces appartenances subjectives sont également légitimes : il ne vous appartient pas de dire celles qui sont conformes ou non à l'identité nationale, à moins de vous engager dans une voie extrêmement dangereuse, aussi bien pour nos libertés que pour la cohésion sociale. (Serge Létchimy, PPM [Parti progressiste martiniquais], 15)

L'autodéfinition du Français, devenue très fréquente dans les discours de la droite, se focalise davantage sur les valeurs civiques et républicaines. En effet, la figure 3 (page suivante) montre la sur-fréquence relative d'apparition corrélée des deux mots *français* et *valeurs* à cette période.

Être Français, faire partie de notre communauté nationale, c'est adhérer, respecter et défendre ces valeurs. (Éric Ciotti, UMP, 15)

La France et le français, ce sont aussi ces valeurs d'égalité entre les hommes et les femmes, de respect du corps humain [...]. (Nicolas Dhuicq, UMP, 16)

L'analyse d'extraits contenant le mot *valeurs* montre que cette définition de soi selon des critères civiques va de pair avec des discours d'altérisation qui soulignent l'incompatibilité des « pratiques » des Autres, désignés principalement comme musulmans, avec les valeurs françaises :

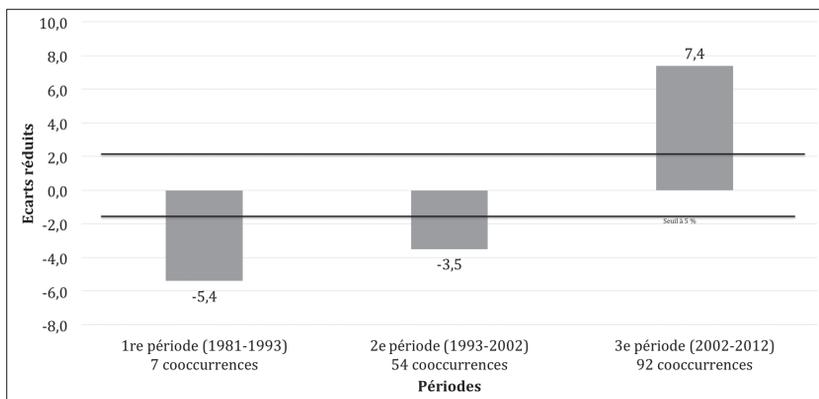


Figure 3. Fréquence relative de corrélation des mots *français* et *valeurs* par période.

Il est évident que le port de la burqa est contraire aux valeurs de notre identité nationale. Non pas parce qu'il exprimerait une foi religieuse, mais parce qu'il porte atteinte à la dignité humaine, à la dignité des femmes [...]. (Éric Besson, ministre de l'Immigration, UMP, 15)

Un étranger a le droit de venir avec sa culture, sa religion, ses traditions. Il a le droit de les conserver s'il le souhaite, mais à condition qu'elles n'entrent pas en conflit avec nos valeurs fondamentales. En tant que femme, je suis choquée par la condition de beaucoup de femmes immigrées dans notre pays. Je suis choquée par toutes les coutumes ou traditions qui dévalorisent la femme, à contre-courant du combat que nous menons pour l'égalité homme-femme. (Chantal Brunel, UMP, 13)

Peut-on voir dans ce mode de différenciation fondé sur les valeurs une nouvelle forme de racisation sans race ? Dans la mesure où le discours se focalise sur les pratiques, théoriquement modifiables, plutôt que sur des attributs naturalisés, l'opération d'altérisation semble moins rigide que les autres formes de racisation évoquées plus haut. Pourtant, la lecture des extraits nous fait comprendre qu'en évoquant les pratiques incompatibles avec les valeurs de la France les orateurs ne dénoncent pas uniquement ces pratiques elles-mêmes, mais aussi et peut-être surtout les catégories de gens qu'ils jugent porteurs de ces pratiques, qu'ils soient nommés explicitement – les musulmans – ou non. L'injonction à modifier leurs pratiques les fait exister comme un groupe ontologiquement défini par la possession de ces pratiques – et donc de valeurs – radicalement différentes du Nous. De plus, cette forme d'altérisation est marquée par un caractère fort de hiérarchisation. Qualifiées à la fois d'universelles (la dignité humaine) et de propriétés du Nous (l'idéal républicain), les valeurs mobilisées pour marquer la différenciation altérisante se positionnent comme des vertus incontestables. La « différence » ou l'incompatibilité avec ces valeurs n'est pas un simple décalage par rapport au Nous français, mais aussi le signe d'une distance par rapport aux valeurs démocratiques universelles.

L'analyse du corpus a permis de mettre en évidence les différentes formes de racisation apparaissant dans le discours politique depuis 1981. Dans les années 1980, la racisation apparaît sous la forme d'un mélange de racisme classique et de racisme culturel « sans race », mais dans les deux cas, elle s'appuie sur une définition tacite du « Français » conformément à la position majoritaire qu'il occupe.

Par contraste, la dernière forme de différenciation altérisante apparue dans les années 2000 diverge de la théorie du racisme culturel « sans race » en matière de cibles d'essentialisation, mais aussi de théorisation du racisme, telle qu'elle est proposée par C. Guillaumin. En effet, la conceptualisation du « Français » faisant de plus en plus l'objet d'une définition particularisante, elle s'écarte de la position de majoritaire non marqué.

J'ai proposé d'appréhender cette dernière forme comme une variante du racisme « sans race », en adoptant une définition large de la racisation permettant de saisir « ses métamorphoses contemporaines » (Fassin, 2006, p. 29) sous des formes subtiles et éloignées de l'idée critiquée d'une race biologique. Si les stratégies discursives évoluent et prennent des formes plus « sophistiquées » pour altériser et inférioriser les populations qui, auparavant, étaient les victimes du racisme classique, il est important de suivre cette évolution tout en affinant les concepts.

Cette prise de position n'échappera néanmoins pas à la question suivante : est-il pertinent de mobiliser les concepts de race, de racisme et de racisation pour analyser ces évolutions ? Si l'on décide d'utiliser ces concepts qui sont chargés des connotations de la race « classique », les phénomènes désignés ne doivent-ils pas posséder des particularités qui justifient une certaine continuité par rapport à cette conception classique de la race ? Sur ce point, les travaux d'Ann Morning sur les concepts de race nous fournissent des éléments de réflexion. Dans un article qui présente les résultats de son étude empirique sur la « conceptualisation raciale » chez des étudiants, elle met en évidence, dans la continuité de C. Guillaumin, la malléabilité des conceptions actuelles de la race qui fait coexister des définitions somato-biologiques et culturelles. Cette malléabilité estompe – au moins en partie – la frontière conceptuelle entre les mots *race* et *ethnicité*. En même temps, et surtout, A. Morning montre que des éléments associés à la culture – comme la croyance, les valeurs ou les pratiques – qui sont évoqués lors de ses entretiens comme facteurs définatoires d'une race revêtent une force différenciatrice, et ont acquis « la permanence, l'amplitude et la profondeur qui caractérisent généralement les descriptions de la différence raciale » (Morning, 2009, p. 1174).

L'extension de la portée de ces concepts implique de repenser leurs significations en les situant dans une réflexion plus générale sur les différentes modalités de la catégorisation altérisante des personnes, et en les croisant avec des concepts tels que l'ethnicité, la nation et le genre.

Références

- ABÉLÈS Marc, 2000, *Un ethnologue à l'Assemblée*, Paris, Odile Jacob.
- BALIBAR Étienne, 1992, « Le mot *race* n'est pas "de trop" dans la Constitution française », *Mots. Les langages du politique*, n° 33, p. 241-256.
- BALIBAR Étienne, WALLERSTEIN Immanuel, 1997 [1988], *Race, nation, classe : les identités ambiguës*, Paris, La Découverte.
- BESSONE Magali, 2013, *Sans distinction de race ? Une analyse critique du concept de race et de ses effets pratiques*, Paris, Vrin.
- BONNAFOUS Simone, 1991, *L'immigration prise aux mots : les immigrés dans la presse au tournant des années 80*, Paris, Kimé.
- BRUNET Étienne, 2006, *Hyperbase : manuel de référence*, Nice, Institut de linguistique française « Bases, Corpus et Langage », Université Nice-Sophia-Antipolis.
- DE RUDDER Véronique, 2000, « Racisme adjectivé », *Pluriel recherches. Anthropologie, ethnologie, civilisation*, n° 6-7, p. 114-121.
- DOTY Roxanne Lynn, 1996, « Immigration and national identity: constructing the nation », *Review of International Studies*, vol. 22, n° 3, p. 235-255.
- FALQUET Jules, LADA Emmanuelle, RABAUD Aude, 2006, « Introduction », *Cahiers du CEDREF*, n° 14, p. 7-29.
- FASSIN Didier, 2010, « Introduction. Frontières extérieures, frontières intérieures », dans *Les nouvelles frontières de la société française*, D. Fassin éd., Paris, La Découverte, p. 5-24.
- 2006, « Nommer, interpréter. Le sens commun de la question raciale », dans *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, É. Fassin et D. Fassin éd., Paris, La Découverte, p. 17-36.
- GASTAUT Yvan, 2000, *L'immigration et l'opinion en France sous la V^e République*, Paris, Seuil.
- GUILLAUMIN Colette, 2002 [1972], *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Paris, Gallimard.
- HAJJAT Abdellali, 2012, *Les frontières de l'« identité nationale ». L'injonction à l'assimilation en France métropolitaine et coloniale*, Paris, La Découverte.
- LOCHAK Danièle, 2006, « L'intégration comme injonction. Enjeux idéologiques et politiques liés à l'immigration », *Cultures & Conflits*, n° 64, p. 131-147.
- LORCERIE Françoise, 1994, « Les sciences sociales au service de l'identité nationale. Le débat sur l'intégration en France au début des années 1990 », dans *Cartes d'identité. Comment dit-on « nous » en politique ?*, D.-C. Martin éd., Paris, Presses de Sciences Po, p. 245-281.
- MAYAFFRE Damon, 2012, *Le discours présidentiel sous la V^e République : Chirac, Mitterrand, Giscard, Pompidou, de Gaulle*, Paris, Presses de Sciences Po.
- MILET Marc, 2010, « Pour une sociologie législative du pouvoir des parlementaires en France », *Revue française d'administration publique*, n° 135, p. 601-618.
- MORNING Ann, 2009, « Toward a sociology of racial conceptualization for the 21st century », *Social Forces*, vol. 87, n° 3, p. 1167-1192.
- NOIRIEL Gérard, 2007, *À quoi sert « l'identité nationale »*, Marseille, Agone.
- POIRET Christian, 2011, « Les processus d'ethnicisation et de raci(al)isation dans la France contemporaine : Africains, Ultramarins et "Noirs" », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 27, n° 1, p. 107-127.

- STREIFF-FÉNART Jocelyne, 2006, « À propos des valeurs en situation d'immigration : questions de recherche et bilan des travaux », *Revue française de sociologie*, vol. 47, n° 4, p. 851-875.
- TAGUIEFF Pierre-André, 1986, « L'identité nationale saisie par les logiques de racisation. Aspects, figures et problèmes du racisme différentialiste », *Mots. Les langages du politique*, n° 12, p. 91-128.
- VAN DER VALK Ineke, 2003, « Right-wing parliamentary discourse on immigration in France », *Discourse & Society*, vol. 14, n° 3, p. 309-348.
- VAN DIJK Teun A., 2000, « On the analysis of parliamentary debates on immigration », dans *The Semiotics of Racism. Approaches to Critical Discourse Analysis*, M. Reisigl et R. Wodak éd., Vienne, Passagen Verlag, p. 85-103.

Annexes

Liste des lois dont l'examen à l'Assemblée nationale a été retenu dans le corpus de discours étudiés :

1. Loi n° 81-973 du 29 octobre 1981 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France ;
2. Loi n° 84-341 du 7 mai 1984 modifiant et complétant la loi n° 73-42 du 9 janvier 1973 en matière d'acquisition de la nationalité française par mariage ;
3. Loi n° 84-622 du 17 juillet 1984 portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 et du Code du travail et relative aux étrangers séjournant en France et aux titres uniques de séjour et de travail ;
4. Loi n° 86-1025 du 9 septembre 1986 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France ;
5. Loi n° 89-548 du 2 août 1989 relative aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France ;
6. Loi n° 9034 du 10 janvier 1990 modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France ;
7. Loi n° 93-1027 du 24 août 1993 relative à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France ;
8. Loi n° 93-1417 du 30 décembre 1993 portant diverses dispositions relatives à la maîtrise de l'immigration et modifiant le Code civil ;
9. Loi n° 93-933 du 22 juillet 1993 réformant le droit de la nationalité ;
10. Loi n° 97-396 du 24 avril 1997 portant diverses dispositions relatives à l'immigration ;
11. Loi n° 98-170 du 16 mars 1998 relative à la nationalité ;
12. Loi n° 98-349 du 11 mai 1998 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile ;
13. Loi n° 2003-1119 du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité ;

14. Loi n° 2006-911 du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration ;
15. Loi n° 2007-1631 du 20 novembre 2007 relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile ;
16. Débat sur l'identité nationale le 8 décembre 2009 ;
17. Loi n° 2011-672 du 16 juin 2011 relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité.